



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 42584

Texte de la question

M. Marc Francina interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur les projets du Gouvernement de modification de la législation du crédit à la consommation. En effet les associations de consommateurs demandent une réforme du crédit à la consommation et plus particulièrement du crédit *revolving* trop souvent responsable des situations de surendettement présentées à la Banque de France. Dans les pistes qui sont évoquées on trouve notamment l'amélioration de l'information du consommateur, l'obligation de vérification de la solvabilité de l'emprunteur et de la cohérence du projet par rapport à son budget, etc. Par ailleurs on s'interroge sur la nécessité de créer un fichier positif des crédits à la consommation qui permettrait d'éviter l'accumulation pour les particuliers de crédits à taux élevés. Il lui demande donc de bien vouloir lui répondre sur les intentions du Gouvernement sur ces possibles modifications.

Texte de la réponse

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a reçu des parlementaires le 11 décembre 2008 pour lancer le travail de concertation sur une réforme du crédit à la consommation. Le Gouvernement présentera un projet de loi d'ici à la fin du premier trimestre 2009. Cette réforme, qui portera notamment sur le crédit renouvelable, aura pour objectif de développer le crédit responsable. Elle visera notamment à renforcer la responsabilité des acteurs - prêteurs et emprunteurs - en instaurant un devoir d'explication et l'obligation d'évaluer la solvabilité de l'emprunteur, à mettre un terme aux pratiques trop agressives en matière de publicité, à promouvoir une distribution responsable des crédits sur le lieu de vente et des offres de rachat de crédit, à améliorer la prévention et le traitement du surendettement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42584

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1713

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2885